** Les catégories de suivi en santé au travail sont définies par le code du travail*

TARIFICATION 2027
DES OFFRES DE SERVICES

ADHÉSION Entreprises du BTP

OFFRE SOCLE

• Droit d'entrée	77,00€ HT
Cotisation annuelle per capita :	
• Suivi en santé au travail des salariés **(SIG, SIA et SIR)***	147,00€ HT
• Suivi en santé au travail des salariés en contrat d'apprentissage	67,00 € HT
· Absence non justifiée au suivi individuel	92,00 € HT
• Suivi des salariés exposés aux Rayonnements Ionisants, une cotisation supplémentaire	396,00€ HT
· Absence non justifiée au suivi des Rayonnements Ionisants	123,00 € HT
• DAE non renseignée	Majoration de 12,00 € HT/salarié

OFFRE COMPLÉMENTAIRE

• Cotisation annuelle per capita des Dirigeants non salariés	245,00€ HT
· Absence non justifiée au suivi individuel	92,00 € HT
• Suivi des dirigeants non salariés exposés aux Rayonnements Ionisants, une cotisation supplémentaire	396,00 € HT
· Absence non justifiée au suivi des Rayonnements Ionisants	123,00 € HT

ADHÉSION Entreprises de Travail Temporaire

• Droit d'entrée	77,00 € HT
• Suivi en santé au travail des intérimaires **(SIG, SIA et SIR)***	147,00€ HT
· Absence non justifiée au suivi individuel	92,00 € HT
• Suivi des intérimaires exposés aux Rayonnements Ionisants, une cotisation supplémentaire	396,00 € HT
· Absence non justifiée au suivi des Rayonnements Ionisants	123,00 € HT

AFFILIATION Travailleurs indépendants

OFFRE SPÉCIFIQUE

• Droit d'affiliation	52,00€ HT
• Cotisation annuelle des dirigeants indépendants	410,00 € HT/an
· Absence non justifiée au suivi individuel	92,00 € HT
• Suivi des indépendants exposés aux Rayonnements Ionisants, une cotisation supplémentaire	396,00 € HT
· Absence non justifiée au suivi des Rayonnements ionisants	123,00 € HT

Santé BTP Normandie
1, rue du Bocage 14460 COLOMBELLES | TEL. 02 35 71 85 90